

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR

Séance du 23 Janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois Janvier, le conseil municipal de la commune de SAINT-VICTOR s'est réuni en session ordinaire à la grande salle des fêtes de St Victor sur la convocation de Madame MORTIER Priça, maire.

Date de la convocation : 13 Janvier 2021.

Étaient présents : ANDERSON Liz, DESPORT Johann, DUGENEST Audrey, FAURE Stéphane, MALAVERGNE Nathalie, MORTIER Priça, CORTIER Marie Pierre, MOSCATELLI Alain, NADAL Gaël, NADAL Lionel, VERWAERDE Myriam, lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Absents excusés : 0

Procuration : 0

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Cortier Marie Pierre, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Procès-verbal de la séance du 10 Décembre 2020

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2020.

Objet : Choix des entreprises suite à l'appel d'offre pour l'aménagement du bourg

DELIBERATION 01/2021

Suite à l'appel à la concurrence paru dans le Sud-Ouest du 24 Décembre 2020 et de façon dématérialisée en date du 21 décembre 2020, la Commission d'appel d'offre s'est réunie le Vendredi 15 Janvier 2021 pour l'ouverture des plis en présence de Mr Chaillat d'Amplitude Paysage.

L'appel d'offre se compose de deux lots : VRP et Espace Vert.

Suite à l'ouverture des plis :

- pour le Lot n°1, la commission constate que les devis sont tous au-dessus de l'estimation prévues et donc hors budget.
- Pour le lot n°2, l'entreprise JAROUSIE a été retenue.

Le conseil Municipal,

- Décide à l'unanimité, pour le Lot n°1, d'entamer une phase de négociations avec les entreprises retenues
- Décide à l'unanimité, pour le Lot n°2, de retenir l'entreprise citée sous réserve de la conformité des pièces administratives.

Objet : Autorisation de recrutement d'agents non titulaires

DELIBERATION 2/2021

Madame La Maire expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou de non titulaires territoriaux indisponibles.

Le Conseil Municipal,

- Décide à l'unanimité d'autoriser Madame La Maire pour la durée de son mandat à recruter et signer des contrats à durée déterminée pour le remplacement d'agents indisponibles.

Questions diverses :

- Problème d'eaux fluviales aux Combes : situation en cours d'analyse.
- Le soldat nommé lors des cérémonies et non inscrit sur le monument aux morts n'a pas été reconnu comme mort pour la France : il est mort de maladie dans les tranchées. Information du Ministère des armées.
- La commune de St Victor a été invité par la CCPR pour étudier la faisabilité d'une piste cyclable intercommunale. Projet en cours dans le cadre des Actions pour le climat. Stéphane Faure doit s'y rendre et fera un compte rendu.
- Smd 3 : la commune devrait faire partie de la phase 1 mais retard sur la mise en place. Problème sur les lieux d'implantations.